



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 51
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Ludmila MONTEIRO	
	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE**Marché de l'Agro - 5 rue de Skopje - Cession d'un tènement foncier à Dijon métropole**

Il est rappelé que l'opération de réaménagement du site, aujourd'hui dénommé marché de l'Agro, a été déclarée d'intérêt communautaire par délibération du Conseil du 26 juin 2008, confirmant également la vocation agro-alimentaire de la zone d'activités économiques. Par délibération du 30 juin 2008, le conseil municipal a pris acte du transfert du site au profit de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et a décidé le principe de la cession du foncier appartenant à la Ville, soit dans le cadre des baux emphytéotiques, soit en pleine propriété. En effet, les terrains appartenant à la Ville, depuis les années 60, ont fait l'objet de baux emphytéotiques de 90 à 99 ans, au profit des entreprises qui ont construit leurs entrepôts.

Cette structure foncière n'étant plus adaptée à la demande des entreprises, une première phase de recomposition foncière et l'acquisition d'emprises sur la Ville a permis au Grand Dijon d'engager depuis plusieurs années, une nouvelle dynamique économique avec notamment, des projets d'implantation d'entreprises et l'extension d'activités existantes sur des tènements fonciers en pleine propriété.

Aujourd'hui, une entreprise souhaitant s'implanter sur le marché de l'Agro, envisage l'acquisition en pleine propriété de locaux industriels édifiés dans le cadre du bail emphytéotique du 30 septembre 1963 auquel la Ville a soumis le tènement foncier situé 5 rue de Skopje.

En vue de permettre à cette entreprise de disposer de son site d'implantation en pleine propriété, il est proposé à la Ville de céder à la métropole, le terrain cadastré section AK n°342, d'une superficie de 4 474 m², et les droits au bail emphytéotique, moyennant le prix symbolique de 5 €.

Il est précisé que l'évaluation du service du Domaine établit la valeur du terrain encombré à environ 35 € le m².

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de céder** à Dijon métropole la cession par la Ville à Dijon métropole, dans le cadre du transfert du marché de l'Agro, du tènement foncier soumis à bail emphytéotique du 30 septembre 1963, situé 5 rue de Skopje, cadastré section AK n°342, d'une superficie de 4 474 m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le prix symbolique de 5 € et par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN